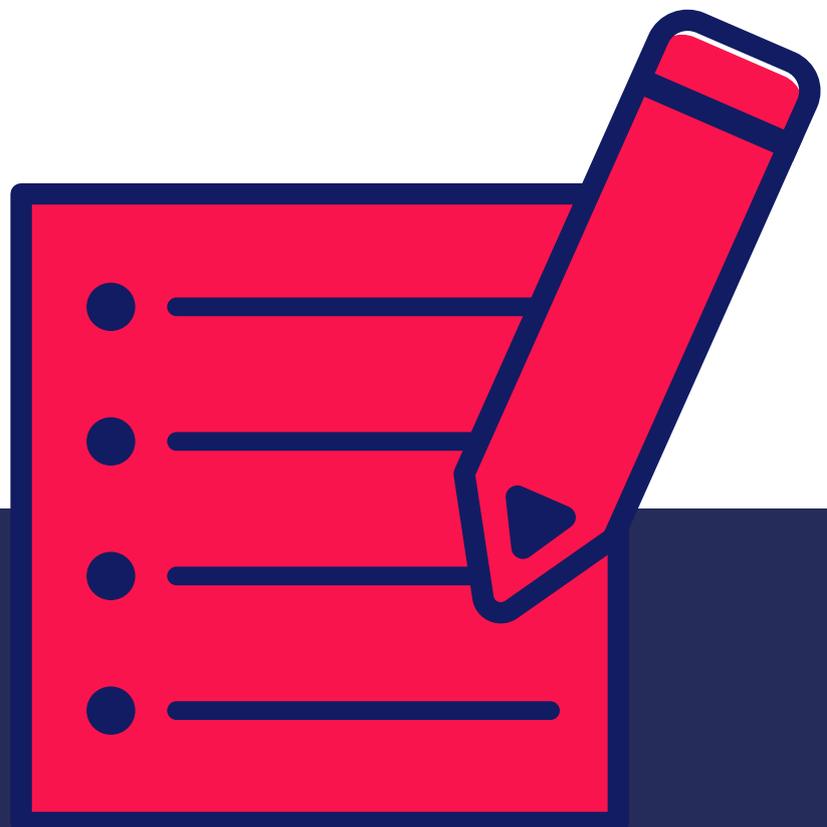


TOUT COMPRENDRE SUR L'INTERMITTENCE
ET LE SPECTACLE

L'ACTUALISATION AUPRÈS DE PÔLE EMPLOI



7. L'ACTUALISATION AUPRÈS DE PÔLE EMPLOI

Que veut dire s'actualiser ?

Transmettre à Pôle Emploi les informations concernant vos revenus et vos contrats afin qu'on puisse calculer votre indemnité mensuelle.

Quand s'actualiser ?

Entre le 28 du mois concerné et le 15 du mois suivant

Où s'actualiser ?

Sur votre espace personnel Pôle Emploi

Pourquoi on doit s'actualiser ?

Pour 2 raisons :

Calculer le montant de l'ARE (Allocation d'aide au Retour à l'Emploi)
Comptabiliser le nombre d'heures cumulées pour l'intermittence

Information à fournir au moment de l'actualisation :

A propos de vos cachets :

Période d'embauche
Brut abattu
Nom de l'employeur
Nombre d'heures (ou cachet)

Temps d'attente pour le versement des indemnités : 3 à 5 jours.